



# VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers  
Canton de Bouloire

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2013

CONVOCAION DU 27 MAI 2013

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15 + 3 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	Mme Sylvie ESNAULT	Mme Josiane ROTTIER	M. Yves HERRAULT
	Conseillers :	M. Albert CHARLOT	M. Gérard AMESLON	M. Anthony HERRAULT
		Mme Anne-Marie DELOUBES	Mme Maryse ROUSSET	Mme Nicole HALLIER
Mme Gaëlle COTTEREAU		M. Jany ROLLE	M. Laurent JOUANNEAU	
Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER		M. Michel CHOLIÈRE		
ABSENTS EXCUSES :	M. Eric TROCHON	donne procuration à	Mme Sylvie ESNAULT	
	Mme Marinette CHÉRON	donne procuration à	Mme Josiane ROTTIER	
	M. Christian MONCHÂTRE	donne procuration à	M. Yves HERRAULT	
	M. Juan SALIDO			

Est élu secrétaire de séance : M. Laurent JOUANNEAU

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 6 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

Il propose qu'un dossier soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance :

- Ecole de musique : suite aux nombreuses absences du professeur de piano, diminution de la redevance demandée aux familles pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2012/2013

Accord des conseillers présents.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. Anthony HERRAULT : Concert de la chorale – Photocopie des partitions

Il a appris que la chorale, faute d'argent, demande à chaque choriste de faire les photocopies des partitions pour les concerts.

Le Maire répond qu'il n'a pas eu connaissance du problème.

- Mme DELOUBES : Présence d'ondes sur le parking de la Maison Médicale

Elle soulève à nouveau le problème, car les propriétaires de plusieurs véhicules ont eu des soucis avec le système d'ouverture/fermeture automatique des portes des véhicules, le dérèglement de la radio...

Le Maire indique qu'il va rechercher un spécialiste susceptible d'aider à identifier et régler le problème.

M. CHARLOT signale que la présence d'anciens puits comblés sur cet espace pourrait expliquer ce phénomène par interférences avec les ondes des télécommandes.

- Mme COTTEREAU : entretien des espaces verts communaux

- Mme ROUSSET : entretien des toilettes publiques de la Prairie  
Suite à la création, de ces toilettes, le Maire indique qu'il n'a pas été prévu de tournée d'entretien dès la mise en service de ces nouvelles toilettes. Dorénavant, cette tâche a été confiée à Jérémy PAINEAU.

## **1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS**

### **Chantiers en cours et terminés et en préparation**

Le chantier de l'installation de stockage des matériaux et déchets verts est maintenant pratiquement terminé.  
M. Anthony HERRAULT demande si les jus des tontes seront récupérés.

Le Maire répond que le sol de la case des tontes n'a pas été bétonné et que les jus peuvent ainsi s'infiltrer dans le sol en terre battue.

Mme ROUSSET signale que l'herbe des petites tontes du Foyer Soleil est entreposée près des garages et demande si ces tontes pourraient être amenées directement à la plate-forme de stockage. Elle signale également que la clôture au fond du terrain du Foyer a de nouveau été dégradée.

Le Maire prend note des 2 remarques.

C'est le cas aussi du chantier de réfection des toitures de l'épicerie et des deux restaurants.

L'aménagement de la cour de l'espace de la Gare est finalisé après la pose du sable lygex sur la rampe d'accès à la Prairie.

Nous préparons les trois chantiers importants qui seront organisés au cours des prochaines semaines :

-Remplacement du plancher de la Salle Polyvalente avec dans un premier temps le retrait du plancher actuel qui interviendra au lendemain des 24h de Tarot.

-La 1ère phase du programme de travaux de rénovation du Gymnase.

-La rénovation et l'extension de la cour de l'école René Cassin de la rue Montreul.

Nous avons également prévu de doter la cour ainsi rénovée d'une table avec bancs intégrés identique à celle que nous avons déjà installée dans la cour de l'école de la rue des Maillets, de 6 banquettes et de jeux tracés sur la cour à la demande des enseignants.

Nous avons également prévu

-de procéder à la réfection de l'installation de chauffage des bâtiments scolaires de la rue Montreul. Nous venons à cet effet de lancer une consultation d'entreprises sur la base de l'étude et des préconisations du BET Boulard.

-de réaliser la mise aux normes de l'installation électrique de l'église (opération confiée à l'entreprise de D Brossier).

-de procéder au démoussage et à la mise en place d'un traitement anti-mousse naturelle sur les toitures des bâtiments scolaires de la rue Montreul. Tâche confiée à l'entreprise HetH pour un montant de 1.680€ HT

### **Rénovation du Gymnase**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer aujourd'hui sur l'attribution des travaux de la première tranche et pour une partie des travaux de la seconde tranche. La question du sol requiert un complément d'investigation et fera l'objet d'une décision lors de la réunion du conseil de Juillet.

Une seconde consultation va être lancée dans les prochains jours pour le chauffage ainsi que pour les travaux de peinture des murs intérieurs du Gymnase. Une étude produite par le BET Boulard fait état d'un gain de 67% en matière de consommation d'énergie, soit bien au-delà du seuil de 40% requis par la Région pour bénéficier d'une subvention au titre du nouveau CTU

### **Réaménagement secteur rue Nationale compris entre Rues St Julien et Mairie**

Le CAUE a fait comme prévu une première restitution de son étude le 23 Mai.

Le projet prévoit notamment, sachant que nous disposons de façade à façade d'une distance à aménager de 20m environ,

-Comme déjà décidé le rétrécissement de la voie de 8m à 6,50m.  
-L'aménagement sur les trottoirs de trois espaces piétons, cycles (1,60m) et stationnement (2,40m). L'espace cheminement piétons des trottoirs Nord, plus large, intègre une noue (végétalisée ?) pour l'évacuation des eaux pluviales.  
-L'installation de l'arrêt de bus direction St Calais en face des locaux de la Communauté de Communes.  
Sur ce dernier point, nous avons demandé au CAUE de revoir sa copie car il existe déjà aujourd'hui des problèmes de visibilité pour les véhicules qui sortent de la rue du Collège pour s'engager sur la rue Nationale.

Pour le stationnement des Poids Lourds, le parti pris est de permettre un stationnement-minute des PL qui s'arrêtent pour faire leurs courses.

-Dans le sens St Calais-Le Mans, c'est l'arrêt de bus actuel qui aurait ce rôle, comme cela se pratique déjà.  
-Dans le sens Le Mans-St Calais, un arrêt de même nature serait aménagé sur le trottoir face aux maisons

En tout état de cause, cette première restitution n'intégrait pas le secteur compris entre les rues du Jeu de Paume et de la Grosse Pierre et le CAUE nous représentera une seconde version de son étude à la mi-Juin. Le conseil municipal sera donc appelé à se prononcer sur le projet lors de sa prochaine réunion de Juillet.

En ce qui concerne la première étape de travaux, à savoir la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, nous avons missionné la Safege pour préparer un DCE en vue d'une consultation des entreprises à organiser avant les vacances.

Lors du précédent conseil municipal, nous avons pris une délibération pour organiser une consultation en vue de désigner un maître d'œuvre.

Mais comme la législation nous y autorise pour les honoraires d'un montant inférieur de 15.000€ HT et compte-tenu

-de l'intérêt assez évident qu'il y a d'avoir le même maître d'œuvre pour les deux opérations (il est rappelé que la Safege est maître d'œuvre pour les réalisations du SIAEP),

-du fait que la Safege a déjà travaillé sur ce dossier et connaît bien la carte des réseaux, nous avons décidé de traiter avec la Safege sur la base d'un forfait de 9.000€ HT qui représente un taux de 4,5% du coût d'une opération dont le coût avait été estimé à 200.000€, soit des conditions tout à fait intéressantes par rapport aux pratiques habituelles.

Il convient de noter également que l'entreprise Garczynski a déjà pris contact avec les riverains pour évaluer le travail à faire pour le raccordement électrique et téléphonique des habitations.

### **Réforme Rythmes scolaires**

Dans les jours qui viennent, un courrier va être transmis aux parents d'élèves des deux écoles.

Un exemplaire de ce courrier est dans le dossier. Il confirme et officialise ce que nous avons déjà indiqué sur le sujet.

### **Divers**

-En vue d'assurer le remplacement temporaire de Mr Didier Esnault, en indisponibilité pour une période probable de l'ordre de 3 mois, nous prévoyons d'engager Mr Tapenau qui habite Surfonds.

-Contentieux avec la Sté Aipe (Pizzeria) : les loyers impayés approchant un montant de 6.000€, nous avons adressé aux exploitants une mise en demeure avant résiliation du bail.

-Pour régler un problème de différence de niveau entre la route et l'entrée de la maison de Mr et Mme Soyer, 24 route de la Butte, problème qui était source de risque d'entrée des eaux dans la maison en cas de fortes précipitations, nous avons demandé à l'entreprise de Pasquier de mettre en place devant le seuil de leur maison un caniveau à grille avec renvoi des eaux recueillies dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales. Coût de l'intervention: 333,53€ HT.

-Nous venons de procéder auprès du garage Renault à l'achat d'un véhicule Trafic DCI 115 de Février 2011 et qui affiche un kilométrage de 31.500 km pour un montant total de 15.000€.  
Nous conservons pour le moment l'ancien Trafic qui pourra être utilisé ponctuellement mais nous allons devoir procéder au remplacement de la courroie de distribution et des pneus avant.

-Médiathèque : nous avons lancé une réflexion sur l'institution d'une cotisation annuelle pour accès aux livres et documents de la Médiathèque. Aujourd'hui, nous pratiquons le "tout-gratuit", ce qui n'est sans doute pas normal notamment à l'égard des habitants hors commune qui représentent aujourd'hui plus de 55% du total des inscrits individuels.

Une enquête à laquelle nous venons de nous livrer auprès d'un nombre important de bibliothèques de la Sarthe fait apparaître que le tout-gratuit est très rare et que ,dans la très grande majorité des cas, les habitants hors commune - et même les habitants adultes de la commune- acquittent une cotisation annuelle.

Une première hypothèse de travail montre que cette mesure pourrait permettre de financer 40% du cout d'achat annuel des ouvrages.

Mme ROUSSET demande s'il ne serait pas plus judicieux de transférer la Médiathèque à l'intercommunalité. Le Maire répond que la logique voudrait en effet que l'ensemble du Centre Culturel devienne intercommunal, sauf les activités comme le Billard.

Pour la Médiathèque, Mme ROUSSET souhaiterait que le Maire vienne prochainement rencontrer les bénévoles pour présenter et expliquer le projet de tarification.

Le Maire précise que pour l'instant le projet est en cours de réflexion, notamment sur les moyens de paiement qui pourraient être mis en place (par internet?) afin d'éviter de créer du travail administratif ou de la gestion d'espèces.

-Marche de Solidarité Citoyenne du dimanche 9 Juin

Un marcheur handicapé qui effectue une grande marche citoyenne de 2500 km en France sur une jambe fera étape à Bouloire le dimanche 9 Juin (arrivée prévue vers 16h). Il s'agit d'une Marche de solidarité Citoyenne organisée par la FNAME-Opex (Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures) destinée à entretenir le lien Armée-Nation en soutien des blessés des opérations extérieures.

A son arrivée, une cérémonie sera organisée sur la Place du Château puis un vin d'honneur sera servi dans la Salle du Château.

-Fête de la Musique : elle sera organisée par la commune et l'école de la musique avec l'aide des adolescents du Service Jeunesse de la Communauté de Communes le vendredi 28 Juin.

-La première réunion de préparation d'organisation du Comice initialement prévue le vendredi 21 Juin à 20h30 a en fin de compte été avancée au jeudi 20 Juin et aura lieu à la Salle Polyvalente.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**

#### **01 - RENOVATION DU GYMNASÉ - DEVOLUTION DES TRAVAUX**

Suite à la consultation lancée pour la rénovation du gymnase, le Maire indique au Conseil Municipal que la Commission d'ouverture des plis s'est réunie les 15 mai et 24 mai dernier pour l'ouverture des plis des candidats dans un premier temps et l'examen ensuite des 17 offres reçues après l'analyse par le maître d'œuvre, ERMO Architecture.

Il rappelle que cette première consultation ne comprend ni les travaux de chauffage, estimés à 140 000 € HT et ni les travaux de peinture intérieure. Ces travaux vont faire l'objet d'une consultation complémentaire prochainement

Les travaux doivent démarrer en juillet et se poursuivront jusqu'en septembre. Un courrier a été adressé aux utilisateurs pour les informer de l'indisponibilité du gymnase pendant cette période.

Le Maire propose à l'assemblée de suivre le choix de la Commission qui a retenu les entreprises suivantes :

Lots	Désignation	Nom de l'entreprise	Offres € HT
1	Gros œuvre	LMBTP	61 204,94
2	Charpente bois / Couverture traditionnelle	DORIZE	15 725,60
3	Réfection éléments de charpente bois lamellé collé	DORIZE	37 757,69
4	Etanchéité / Bardage	SMAC	124 500,00
5	Cloisons sèches / Menuiseries bois	PAPIN	10 207,99
6	Serrurerie	H et H	4 604,42
8	Plomberie sanitaires	Chauffage Sanitaire Sarthois	29 701,77
9	Electricité	SIGMATEL	52 943,45
	<b>TOTAL</b>		<b>336 645,86</b>

Concernant le lot n° 7 – Revêtements des sols sportifs, le Maire indique que la Commission n'a pas souhaité se prononcer lors de la réunion du 24 mai, les offres proposées par les entreprises présentant des modalités différentes pour la réalisation des revêtements de sol. La Commission souhaite voir des réalisations correspondant aux différentes méthodes avant de prendre une décision. Aussi, l'attribution de ce lot qui fait partie de la Tranche 2 (été 2014) sera décidée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, après visite de gymnases présentant les différentes possibilités de revêtement de sol.

Mmes ROUSSET et ASSE-ROTTIER regrettent que l'opération de désamiantage des dalles n'ait pas été retenue, afin de ne pas laisser ces dalles en place pour les générations futures.

Le Maire précise que ces dalles vont être recouvertes d'une chape et rappelle que la présence d'amiante n'est dangereuse que si on touche aux matériaux qui en contiennent, ce qui ne sera pas le cas en l'espèce.

M. AMESLON fait part toutefois du risque de décollement des dalles lors de la mise en place de la chape.

Mme ROUSSET demande si toute la surface du gymnase sera recouverte de sol sportif, afin d'agrandir la surface de jeu.

Le Maire indique que la consultation a porté sur un sol sportif pour une surface équivalente à celle d'aujourd'hui avec un revêtement en sol plastique autour du sol sportif, comme c'est le cas actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour

- décide de suivre le choix de la Commission d'ouverture des plis pour les travaux de rénovation du gymnase et valide l'attribution des lots aux entreprises retenues telle que présentée dans le tableau ci-dessus,
- reporte sa décision à la prochaine séance pour le lot n° 7 – Revêtements de sols sportifs après l'étude approfondie des différentes solutions proposées par les candidats,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette décision et notamment les marchés à intervenir.

## 02 - TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2013

Le Maire fait part à l'assemblée du programme de travaux concernant la voirie communale établi pour 2013 en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe.

Dans un premier temps un programme de travaux avait été établi pour la route de la Janverie, la rue Saint Julien, la rue du Cheval Blanc. Le montant estimatif de ces travaux s'élevait à plus de 170 000 € TTC, montant très largement supérieur à l'enveloppe prévue pour les travaux de voirie 2013.

Aussi, pour cette année, le Maire propose que le montant prévisionnel des investissements de voirie se limite à 65 647 € HT, soit 78 514 € TTC, pour les travaux suivants :

- finaliser le réaménagement du secteur Epidaure, en procédant à la réfection de la dernière partie de la rue Saint Julien, jusqu'à la rue de la Jugierie, pour un montant prévisionnel de 57 497 € HT, avec réfection du trottoir le long du bâtiment Epidaure sur une largeur de 1,40 m conforme au PAVE pour 7 600 € HT,
- procéder à la mise en place d'une bouche avaloir dans la Haute Rue, pour 550 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- valide le programme des travaux de voirie pour 2013, pour un montant prévisionnel de 65 647 € HT,
- décide de lancer une procédure de consultation des entreprises selon une procédure adaptée,
- charge les services de l'Équipement de la Sarthe du suivi de ce dossier et des chantiers correspondants dans le cadre de l'ATESAT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à ces décisions, et notamment les marchés à intervenir avec les entreprises attributaires.

## **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

### **03 - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Maire rappelle aux membres présents que la Commune s'est engagée dans une procédure de dématérialisation des actes budgétaires. Il s'avère cependant que la mise en place de la dématérialisation des actes budgétaires conduit à respecter scrupuleusement la nomenclature budgétaire.

Il indique que dans le budget général, des articles ont été créés au cours des années pour individualiser certains travaux. Ces articles, non reconnus par la nomenclature, ont bloqué la transmission par dématérialisation du Budget Primitif au contrôle de légalité. Il convient donc de supprimer ces articles non conformes et d'imputer les sommes déjà inscrites au Budget Primitif à des opérations ou articles conformes à la nomenclature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par 18 voix pour, la décision modificative n° 1 qui se présente comme suit :

#### **DEPENSES d'INVESTISSEMENT**

<b>ARTICLES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
<b><u>CHAPTIRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>		
2031	Frais d'études	-16 679,00
<b><u>CHAPTIRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>		
218855	Livres médiathèque	-5 500,00
21889	Autres immobilisations corporelles	-5 694,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 194,00
<b><u>CHAPTIRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS</u></b>		
231392	Travaux de bâtiments	-521 306,00
2313	Constructions	41 816,00
231544	Travaux de voirie	-246 060,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	193 332,00
231550	Travaux au cimetière	-24 150,00
231554	Travaux éclairage public	-86 100,00
<b><u>CHAPTIRE 2001 - CANTINE SCOLAIRE</u></b>		
2313	Constructions	12 500,00
<b><u>CHAPTIRE 2003 - ECOLE MATERNELLE</u></b>		
2313	Constructions	11 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00
<b><u>CHAPTIRE 2004 - ECOLE PRIMAIRE RC1</u></b>		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	36 000,00
<b><u>CHAPTIRE 3009- EGLISE</u></b>		
2313	Constructions	10 000,00
<b><u>CHAPTIRE 3012 - PRESBYTERE</u></b>		
2313	Constructions	7 400,00

<b><u>CHAPITRE 4001 - SALLE POLYVALENTE</u></b>		
2313	Constructions	35 430,00
<b><u>CHAPITRE 4002 - GYMNASE</u></b>		
2031	Frais d'études	12 679,00
2313	Constructions	400 660,00
<b><u>CHAPITRE 4009 - STADE et VESTIAIRES</u></b>		
2313	Constructions	2 500,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	4 500,00
<b><u>CHAPITRE 5003 - ECLAIRAGE PUBLIC</u></b>		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 600,00
<b><u>CHAPITRE 5004 - CIMETIERE</u></b>		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	24 150,00
<b><u>CHAPITRE 5006 - TRAVAUX RUE NATIONALE</u></b>		
2031	Frais d'études	4 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	86 728,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

#### **RECETTES d'INVESTISSEMENT**

ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
<b><u>CHAPITRE 13</u></b>	<b><u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>	
1323	C.G. C.D.L. Cour RC1	-11 000,00
1323	C.G. Rénovation du gymnase	-67 000,00
1341	D.E.T.R.2013 Eclairage public R.N.	-12 500,00
1341	D.E.T.R. 2011 Aménagt cimetière	-4 382,00
<b><u>CHAPITRE 2004 - ECOLE PRIMAIRE RC1</u></b>		
1323	C.G. C.D.L.	11 000,00
<b><u>CHAPITRE 4002 - GYMNASE</u></b>		
1323	C.G.	67 000,00
<b><u>CHAPITRE 5004 - CIMETIERE</u></b>		
1341	D.E.T.R. 2011	4 382,00
<b><u>CHAPITRE 5006 - TRAVAUX RUE NATIONALE</u></b>		
1341	D.E.T.R. 2013	12 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

#### **04 - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Suite au mandatement des subventions attribuées en 2013, le Maire informe le Conseil Municipal que la Perception a demandé un changement d'imputation pour les subventions jusqu'à présent mandatées à l'article 65738 "Subventions autres organismes publics", telles les aides financières attribuées au Secours Populaire ou à la Croix Rouge.

Dorénavant, ces subventions doivent être imputées à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", comme les subventions aux associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour, valide la décision modification n° 2 présentée ci-dessous :

ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
<b><u>CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u></b>		
65738	Subventions autres organismes publics	-536
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	536

## **05 - MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA BDS**

Le Maire expose à l'assemblée le projet de la Médiathèque de Bouloire qui souhaite organiser, en collaboration avec la Médiathèque de Saint Calais, une rencontre des classes maternelles avec l'illustratrice Anne CRAUSAZ le jeudi 10 octobre 2013.

Le coût de cette intervention s'élève à 407 €, subventionné par le Conseil Général de la Sarthe à hauteur de 40%, soit 162 €, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal.

La participation financière finale de la Commune serait de 245 €, pour un coût total de l'opération s'élevant à 1 330 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- \* donne son accord pour la réalisation de cette animation pour un montant de 1 330 €,
- \* sollicite du Conseil Général de la Sarthe une subvention de 40% pour son financement,
- \* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **06 - CONVENTION ATESAT AVEC LA DDT DE LA SARTHE**

Le Maire rappelle aux membres présents que depuis plusieurs années, la Commune bénéficie de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Il indique que la convention établie entre la Commune et la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe pour la période 2010/2012 est arrivée à expiration le 31 décembre 2012.

La Commune étant encore éligible pour l'année 2013, il soumet à l'assemblée la signature d'une nouvelle convention pour une durée d'un an, indiquant que cette convention ne sera pas renouvelée.

L'assistance technique de la DDT porte sur des missions de base dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, et sur les missions complémentaires suivantes :

- assistance à l'élaboration de programme d'investissement de voirie,
- assistance à la gestion du tableau de classement de la voirie,
- étude et direction des travaux de modernisation de la voirie.

Pour l'année 2013, le Maire précise que le montant de la rémunération pour la mission confiée à la DDT de la Sarthe s'élève à 1 464,92 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour :

- approuve le calcul de la rémunération de la mission pour un montant forfaitaire annuel de 1 464,92 € pour l'année 2013,
- autorise le Maire à signer la convention ATESAT pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- autorise le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la convention ATESAT.

## **07 – ECOLE DE MUSIQUE – COURS DE PIANO – REDEVANCE DU 3EME TRIMESTRE**

Le Maire informe les membres présents que plusieurs cours de piano n'ont pu être assurés à l'école de musique au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre (avril, mai et juin 2013) en raison de l'absence du professeur de piano, suite à un souci de santé. Compte tenu de cette situation, il propose que la redevance due par les élèves soit calculée au prorata du nombre de cours réellement donnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- approuve le calcul de la redevance des élèves de piano au prorata du nombre de cours réellement assurés au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'école de musique,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **2.3 PERSONNEL COMMUNAL**

### **08 - REGLEMENT DE FORMATION DU PERSONNEL**

Afin de se mettre en conformité avec le Décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 sur la formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux, le Maire propose à l'assemblée d'adopter un



règlement de formation du personnel communal, projet joint en annexe, qui a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21 mai dernier.

Il indique qu'à la demande du CNFPT, le projet de règlement a été travaillé conjointement par les secrétaires de mairie et de la Communauté de Communes afin d'aboutir à un document uniforme sur le territoire.

Le Maire précise que le règlement de formation a déjà été adopté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bilurien le 22 novembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour :

- approuve le règlement de formation pour les agents du personnel communal tel que présenté et annexé ci-joint,
- charge le Maire de la mise en œuvre des dispositions prévues pour l'application de ce règlement.

## **2.4 POINTS DIVERS**

### **09 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- **Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :**
  - \* Achat d'un amplificateur pour la sono auprès de BARBE-DEVAUX pour 984 € HT,
  - \* Achat de 6 potelets auprès d'UNIVERS CITE pour 1 113 € HT,
  - \* Achat d'un bloc parking pour l'accès à Epidaure auprès de CHALLENGER pour 123 € HT,
  - \* Achat d'outillage pour le service technique auprès de LANGUILLE pour 363 € HT,
  - \* Achat d'une pompe pour la tonne à eau au Garage DEPUSSAY pour 408,86 € HT,
  - \* Achat d'un jeu pour la Prairie des Loisirs auprès de PROLUDIC pour 2 529 € HT,
- **Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services :**
  - \* Travaux supplémentaires de mise en place de dés de béton pour l'installation du portail à côté des nouveaux vestiaires de sports par l'entreprise PLAIS-DAGUENET pour 695,26 € HT,
  - \* Travaux supplémentaires de réseaux d'eaux usées pour l'aménagement des toilettes au bâtiment de la Prairie par l'entreprise PLAIS-DAGUENET pour 217,87 € HT,
- **Contrats d'assurance et indemnités de sinistre :**
  - \* Assurance du nouveau véhicule Trafic au Service Technique auprès de MMA pour 438 € TTC,
- **Concessions dans le cimetière :**
  - \* Concession de terrain de 30 ans à la famille VARNIER
  - \* Concession de terrain de 30 ans à la famille MASSOT-ROCHETEAU
- **Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant**
- **Droit de Préemption Urbain : Néant**

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

## **3 - QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Entretien des espaces verts**

Mme COTTEREAU, ainsi que d'autres élus, signale que certains espaces verts auraient besoin d'être entretenus : square des Tisserands, parterres rue des Rosiers, terrain pour la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement de la Petite Charmoie ...

Le Maire répond que comme chaque année la période est délicate au niveau des espaces verts. Par ailleurs, l'entreprise Chéron a commencé son travail de fauchage des bernes le long des routes en dehors de l'agglomération.

**\* Fuite toiture salle polyvalente**

M. AMESLON a eu connaissance d'une fuite d'eau au niveau de la toiture de la salle polyvalente. Il demande si la réparation sera effectuée avant l'installation du nouveau parquet.

Le Maire répond que le couvreur est intervenu déjà 2 fois, mais sans assurance que la fuite ait bien été réparée en raison de la difficulté à trouver son origine. Le couvreur a procédé à un changement de quelques ardoises.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.**

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Laurent JOUANNEAU

Les Conseillers Municipaux